



**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE  
POUR LE PREMIER TOUR DES PARTIELLES ET LE SECOND TOUR DES  
ELECTIONS LEGISLATIVES DU 14 MARS 2021 EN  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**DECLARATION PRELIMINAIRE**

**Bangui, le 16 mars 2021**

## **I. INTRODUCTION**

Le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), Son Excellence Monsieur (SEM) Moussa Faki MAHAMAT, a dépêché, sur l'invitation du Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA), une Mission d'Observation Electorale (MOEUA) sous le leadership de SEM. Modibo SIDIBE, ancien Premier Ministre de la République du Mali. Il a été assisté d'une équipe de coordination de l'UA et des experts de haut niveau, représentatifs de la diversité du continent et répartis en dix (10) équipes qui ont couvert 90 bureaux de vote dans les circonscriptions de Bangui, Bouali, Damara et Mbaïki.

La Mission de l'UA compte 20 observateurs de court-terme issus de 14 Etats africains : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo (RDC), Sénégal et Sierra Leone. Elle est arrivée à Bangui le 07 mars 2021 et y séjournera jusqu'au 19 mars 2021.

Le 15 mars 2021, la MOEUA a observé les travaux de centralisation des procès-verbaux, des urnes et des résultats pour mieux s'enquérir des travaux de compilation des suffrages par l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E.) à Bangui. Contrairement au premier tour des élections couplées présidentielles et législatives du 27 décembre 2020 en RCA ; l'Union africaine est la seule Mission internationale d'observation des élections en RCA. Elle a pu déployer ses observateurs hors de Bangui du fait de la sécurisation de plusieurs localités à l'intérieur du pays par les forces nationales appuyées par la MINUSCA et les soutiens bilatéraux et multilatéraux.

## **II. OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE LA MISSION**

La MOEUA s'inscrit résolument dans le cadre d'une observation pertinente, objective, empirique et neutre des élections. Cela, conformément aux règles internes et externes qui encadrent l'observation internationale en la matière. Au-delà du droit positif en vigueur dans le pays relatif à la tenue régulière, transparente et apaisée des élections ; notre Mission obéit entre autres aux dispositions internationales relatives à la Charte Africaine pour la Démocratie, les Elections et la Gouvernance (CADEG) ; la Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes régissant les Elections démocratiques sur le continent ainsi que les Directives de l'Union africaine pour les Missions d'Observation et de Suivi des Elections. La Mission s'inscrit également dans le cadre des Recommandations de l'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 de l'UA relatives à la promotion de la bonne gouvernance, la priorisation de l'Etat de Droit, la consolidation démocratique, le respect des droits humains et la justice. La démarche de la Mission s'appuie aussi sur les constats empiriques faits par les observateurs de la MOEUA sur la base des rencontres avec les parties prenantes internes et externes et les questionnaires remplis le jour du scrutin dans les bureaux de vote visités.

### III. CONTEXTE POLITIQUE DES ELECTIONS

Les élections législatives partielles et le second tour de la députation du 14 mars 2021 se sont déroulés dans le prolongement du premier tour des scrutins législatifs et présidentiels du 27 décembre 2020 en RCA. Le 1<sup>er</sup> Février 2021, la Cour Constitutionnelle Centrafricaine a fini de délibérer sur le premier tour des législatives. Elle a proclamé l'élection de 22 députés sur un total de 140 sièges à pourvoir.

La conjoncture sécuritaire du fait des attaques et des menaces des groupes armés qui occupaient une bonne partie du territoire national a eu un réel impact sur l'organisation matérielle des scrutins notamment dans 68 circonscriptions législatives. Ce qui a justifié l'organisation le 14 mars 2021 du premier tour des législatives partielles pour permettre l'élection de 68 députés pour la prochaine législature débutant en Mai 2021. Un second tour des législatives a été organisé également à cette même date dans 50 circonscriptions dont 6 à Bangui. Sur les 8 arrondissements de la capitale, tous étaient concernés à l'exception du 1<sup>er</sup> et du 7<sup>ème</sup> dont les candidats étaient déjà élus à l'issue du premier tour des législatives.

Globalement, ces scrutins se sont tenus dans un certain climat de défiances politiques entre les acteurs sur fond de confrontations armées entre forces régulières et groupes rebelles.

Les efforts de la Communauté internationale suivant le principe de la subsidiarité ont aussi été un levier déterminant dans les efforts de stabilisation et de sécurisation de la RCA via une coopération bilatérale et multilatérale renforcée visant à réussir l'organisation technique, matérielle, logistique, financière et humaine pour une bonne tenue des deux tours des législatives du 14 mars. Les différentes implications notamment celles de la CEEAC, de l'UA, de la CIRGL, du Système des Nations Unies dont : la MINUSCA, le PNUD, le Corps diplomatique africain, la CEN-SAD, le G5 Plus et l'UE ; ont été décisives pour faciliter la tenue effective de ce scrutin dans une relative accalmie. Il s'y ajoute l'appui déterminant sur le terrain des forces alliées de la RCA (Russes et Rwandaises) qui ont permis aux FACA de repousser les assauts des rebelles contre BANGUI le 13 janvier 2021 appuyés en cela par la MINUSCA et de reconquérir plusieurs localités à l'intérieur du pays.

La Mission a constaté que des efforts ont été réalisés en matière de sécurisation et d'organisation du scrutin par l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E) dans la concertation entre les parties prenantes et la logistique électorale. Elle a également noté que la Coalition de l'Opposition Démocratique (COD 20) qui avait lancé un appel pour le boycott a eu finalement des candidats qui ont participé au processus électoral.

En outre, l'autre enjeu systémique c'est que la prochaine Assemblée Nationale ne saurait être renouvelée qu'à condition d'avoir pu élire au-moins 2/3 de ses députés, faute de quoi, la RCA pourrait connaître un vide institutionnel parlementaire.

#### **IV. ACTIVITES DE LA MISSION**

La MOEUA a eu le privilège de rencontrer durant son séjour la majorité des acteurs pertinents internes et externes dont les échanges lui ont permis de réussir dans la paix, la bonne exécution de sa Mission. Il s'agit entre autres des personnalités ou institutions suivantes :

- Premier Ministre ;
- Ministre de la Défense ;
- Ministre de l'Administration Territoriale ;
- Ministre de la Justice ;
- Cour Constitutionnelle ;
- Autorité Nationale des Elections (A.N.E.) ;
- Haut Conseil de la Communication (H.C.C.) ;
- Leaders de l'Opposition de la COD 20 ;
- Leaders de la Coalition alliée au pouvoir ;
- Représentants de la Société Civile notamment :
  - Académie de la Paix ; Coordination Nationale des Elections ;
  - Observatoire National des Droits de l'Homme ;
  - Conseil National de la Jeunesse Centrafricaine ;
  - Mouvement Justice et Paix ;
  - Réseau Arc-En-Ciel ;
- CEEAC ;
- MINUSCA ;
- PNUD ;
- Corps diplomatique africain ;
- Equipe des Experts de l'Union européenne ;
- Plateforme des Femmes Leaders ; et
- Commission Nationale des Droits Humains et des Libertés Fondamentales.

#### **V. OBSERVATIONS PERTINENTES DU JOUR DU VOTE**

La MOEUA a noté avec satisfaction que le vote s'est globalement déroulé dans le calme et de façon pacifique dans les circonscriptions visitées par nos observateurs. L'ouverture des bureaux de vote n'a pas été effective à 6H conformément aux dispositions légales du Code Electoral. Les bureaux de vote visités ont ouvert avec un retard allant de trente (30) minutes à plus d'une (1) heure. Cela était globalement dû au retard dans la livraison du matériel électoral ou des tables et chaises dans la plupart des bureaux de vote observés. Ce qui a eu un impact réel sur leur aménagement mais aussi sur le démarrage effectif des opérations de vote et de fermeture des bureaux. La Mission a constaté que dans 80% des bureaux de vote visités, le matériel électoral n'était pas au complet à l'heure de l'ouverture légale.

Il n'y a pas eu d'activités de campagnes électorales ou de propagande politique dans les bureaux ou centres de vote observés ou même dans leur voisinage.

Le Personnel électoral avait fait preuve de compétence et professionnalisme. La MOEUA a également constaté qu'il était doté de tenues distinctives, qu'une bonne partie des membres des bureaux de vote visités étaient des femmes, que les agents électoraux et les représentants des candidats et des partis politiques maîtrisaient bien les procédures de vote. Les Présidents des Bureaux de vote se sont bien assuré que les urnes étaient vides avant de procéder au démarrage des scrutins. Elles étaient convenablement scellées dans la quasi-totalité des bureaux de vote couverts par la Mission.

La Mission a constaté qu'après la fermeture des bureaux de vote, les opérations de dépouillement des résultats ont été faites conformément aux règles et procédures légales dans la quasi-totalité des bureaux de vote observés. Aucune ingérence n'a été constatée dans cette phase sensible du scrutin. Par endroit, il a été constaté quelques problèmes d'éclairage au moment du dépouillement du fait de la faible luminosité des lampes fournies à cet effet. Il a aussi manqué par endroits dans certains bureaux de vote des tableaux pour mentionner et calculer les suffrages obtenus par les candidats en lice et permettre aux représentants d'avoir une meilleure visibilité des résultats du scrutin.

Les kits de protection contre la COVID-19 livrés par l'A.N.E. aux bureaux de vote (Gel hydro-alcoolique, masques et les indications de respect aux mesures barrières) n'ont pas été systématiquement utilisés tant par la plupart des personnels électoraux que des représentants des candidats et des électeurs.

## **VI. CONFORMITE DU VOTE AUX PROCEDURES LEGALES**

La Mission a constaté que le personnel électoral avait globalement une bonne maîtrise des règles et des procédures électorales. Ce qui a permis une tenue conforme des bureaux de vote aux standards nationaux et internationaux. En effet, ces scrutins sont régis par les dispositions légales en vigueur en RCA. En l'espèce, l'élection des députés est encadrée fondamentalement par les dispositions du Titre I relatif aux « Elections Législatives » du Code Electoral et de la Constitution.

## **VII. ASSISTANCE AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP, FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES ET AUX PERSONNES AGEES**

La Mission a constaté que ces différents électeurs ont été assistés et priorisés à voter par le personnel électoral. Ils pouvaient accomplir leurs devoirs électoraux en se faisant aider soit par un membre du bureau de vote, soit par une personne de leur choix. Les bureaux de vote étaient d'accès facile pour les personnes vivant avec un handicap.

## **VIII. PARTICIPATION DES FEMMES ET JEUNES DANS LE PROCESSUS ELECTORAL**

Les femmes étaient souvent représentées dans le personnel des bureaux de vote, mais aussi comme représentantes de candidats ou partis politiques. Elles étaient

plus électrices que candidates aux législatives. Les jeunes ont aussi été mobilisés dans cette phase des scrutins. Il est arrivé que dans certains bureaux de vote les femmes et les jeunes soient moins bien représentés. Globalement, comme nous l'avions indiqué précédemment, les femmes sont encore très sous représentées comme candidates aussi bien lors du premier tour des partielles que du second tour des législatives du 14 Mars 2021.

La Mission a relevé qu'il y a au total : 1 596 071 inscrits lors de ces deux phases de scrutins dont 848 437 hommes et 747 634 femmes (soit 46,84%). Si on désagrège les chiffres, on constate qu'il y a une sous représentativité des femmes tant comme candidates que comme électrices.

## **IX. SOCIETE CIVILE**

Différentes structures de la Société Civile se sont mobilisées tout au long du processus électoral pour contribuer à l'éveil collectif citoyen de la population en vue de s'approprier davantage leur destin démocratique et de consolider l'Etat de Droit en RCA. Parmi elles, nous pouvons citer : le Réseau Arc-En-Ciel, EISA, le Conseil de la Jeunesse Centrafricaine (CNJ) et le Conseil Justice et Paix (CJP).

Contrairement au mois de décembre dernier, ces organisations ont aussi déployé des observateurs à l'intérieur du pays.

## **X. SECURITE**

L'élection s'est tenue dans un contexte global de défis et d'enjeux sécuritaires et stratégiques importants. Toutefois, les mesures sécuritaires prises ont permis un déroulement du scrutin dans un contexte meilleur.

## **XI. MEDIAS**

Les médias locaux, nationaux, publics, privés et internationaux, ont joué un rôle positif de dissémination de l'information en couvrant largement les différentes étapes des scrutins. Dans ce contexte global, le Haut Conseil de la Communication (H.C.C.) a joué un rôle de régulation pour mieux préserver l'égalité républicaine des candidats.

## **XII. APPUI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

L'appui de la Communauté internationale apporté dans le cadre bilatéral ou multilatéral a été très précieux pour la réussite de la tenue de ces scrutins en RCA dans ce contexte de crise mondiale économique et sanitaire globalisée. L'action du Gouvernement et la forte mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont été décisives pour faciliter l'aboutissement effectif de ce processus électoral tant pour la tenue du premier tour des partielles des législatives que pour celle du second tour susvisés. L'Union africaine saisit cette occasion pour saluer le plein engagement des acteurs internationaux en faveur de la consolidation démocratique, la sécurisation et stabilisation de la RCA.

### **XIII. CONCLUSION**

Le premier tour des partielles et le second tour comptant pour les législatives se sont globalement bien déroulés dans le calme et la paix dans les 90 bureaux de vote observés par la Mission notamment dans les localités de Bangui, Bouali, Damara et Mbaïki. La Mission a constaté qu'il y avait une affluence moindre comparée au premier tour des élections couplées du 27 décembre 2020.

La Mission a noté un manque réciproque de confiance entre les acteurs politiques. Elle exhorte les différents acteurs à la préservation de la paix et la sécurité et la stabilité de ce pays et les convie à faire preuve d'une grande retenue et à privilégier l'Intérêt Supérieur de la Nation.

La Mission salue et félicite chaleureusement le Peuple Centrafricain pour sa maturité politique, ses capacités de résilience et son implication stoïque tout au long du processus électoral en dépit des menaces sécuritaires existantes.

La MOEUA salue et remercie toutes les parties prenantes nationales et internationales impliquées dans ce processus électoral pour leur disponibilité agissante qui a permis la réussite de sa Mission.

### **XIV. RECOMMANDATIONS PRELIMINAIRES**

La MOEUA formule les recommandations suivantes :

#### **Au Gouvernement :**

- Poursuivre et amplifier le dialogue inclusif, consensuel et dynamique pour un règlement pacifique-durable des différends ;
- Maintenir et accroître résolument les efforts étatiques de stabilisation et de sécurisation menés sur l'ensemble du territoire ;
- Pérenniser et renforcer au besoin, le Cadre de concertation national en RCA ;
- Renforcer davantage les conditions de travail des organes de gestion des élections notamment la Cour Constitutionnelle, le Haut Conseil de la Communication (HCC) et l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E.) ;
- Réviser les normes juridiques pertinentes faisant l'objet de *dissensus* politiques pour restaurer la confiance et renforcer les dynamiques du consensus républicain comme vecteur de la consolidation démocratique et de l'Etat de Droit en RCA.

#### **A l'A.N.E :**

- Continuer les concertations entre tous les acteurs ;
- Rendre disponible le matériel électoral dans les centres et les bureaux de vote au moins la veille des scrutins pour éviter les retards constatés lors de l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote observés pendant le premier tour des élections couplées du 27 décembre 2020 et qui ont été encore constatés cette fois-ci ;

- Améliorer et sensibiliser davantage les parties prenantes à l'usage effectif des kits COVID ;
- Rendre obligatoire le respect des mesures barrières et l'usage des Kits COVID lors des prochaines élections ;
- Poursuivre les efforts d'aménagement des rampes d'accès aux bureaux de vote pour les personnes vivant avec un handicap ainsi que leur représentativité dans le personnel des bureaux de vote et au sein de l'A.N.E. au nom de l'égalité républicaine et la justice sociale ;
- Renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans le personnel des bureaux de vote et des démembrements de l'A.N.E.

#### **A la Société Civile :**

- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté électorale et démocratique, aux droits et devoirs des électeurs, pour induire une meilleure compréhension des enjeux des élections législatives afin de rehausser le niveau de participation des électeurs lors des prochains scrutins ;
- Sensibiliser davantage les populations et renforcer les capacités des personnels électoraux, des représentants des candidats ou partis au strict respect des mesures barrières en cette période critique de COVID ainsi qu'à l'utilisation systématique des kits anti-COVID.

#### **Aux Partis Politiques :**

- S'investir davantage à maintenir le dialogue républicain entre les différentes composantes politiques pour préserver la paix sociale et pérenniser la démocratie ;
- Promouvoir le dialogue constructif pour induire des consensus progressistes entre les parties prenantes internes afin de transcender les clivages existants et futurs ;
- S'engager à renoncer à tout recours à la violence ou aux discours de haine quelques soient les raisons ;
- Promouvoir en tout lieu la « culture de la paix démocratique », le calme et la retenue pour négocier les points de sortie de crise « par le haut » ;
- Encourager la promotion de l'équilibre genre pour permettre une meilleure représentation féminine comme candidate ou représentante de candidats ou de partis ou coalitions politiques lors des différents scrutins futurs ;
- Responsabiliser encore davantage les jeunes dans la conduite des processus électoraux au sein des partis politiques pour assurer la relève et une meilleure prise en compte des aspirations de la jeunesse dans la conduite des affaires de la Cité.

#### **Aux Candidats :**

- Recourir aux voies légales en cas de recours à l'issu des scrutins ;
- Privilégier le « fair-play » démocratique en toutes circonstances ;



- Prioriser la culture systématique de la paix, du raffermissement de l'unité nationale, de la priorisation de la sécurité et de la stabilité comme conditions sine qua non de tout développement politique ou économique durable consolidé ;
- S'inscrire toujours résolument dans la légalité républicaine et la légitimité pluraliste pour renforcer l'Etat de Droit au sein de la RCA.

**A tous les acteurs impliqués dans le processus électoral en période de COVID-19 :**

- Renforcer l'éducation civique des électeurs ainsi que les capacités des personnels électoraux des bureaux de vote et celles des représentants des candidats au respect des mesures barrières, à l'utilisation systématique du gel hydro-alcoolique et au port des masques tout au long du scrutin ou des processus électoraux.

**A la Communauté internationale :**

- Poursuivre ses efforts de renforcement de la coordination de la coopération internationale au sein du G5 Plus ;
- Consolider davantage les efforts de la MINUSCA, de la CEEAC, de l'UA et des autres partenaires stratégiques de la RCA afin de mieux sécuriser le pays pour en accroître les capacités endogènes de résilience nationale et de relever le défi sécuritaire pour consolider davantage la démocratie et l'Etat de droit.

La Mission réitère la ferme disponibilité de l'UA à appuyer la RCA dans tous les secteurs d'activités. Elle ne ménagera aucun effort pour lui permettre de transcender définitivement cette crise qui la secoue afin d'induire la sécurité, la stabilité, la paix et le développement durable en RCA.

**Fait à Bangui le 16 Mars 2021.**

**Pour la Mission, SEM Modibo SIDIBE**

**Chef de Mission**